

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel par le centre de formation en ligne de l'Académie de l'OEB

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel vous identifiant, directement ou indirectement, seront traitées de manière licite, loyale et avec le plus grand soin.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Le centre de formation en ligne de l'OEB est une plate-forme qui héberge des cours de formation. Il permet aux utilisateurs externes (ci-après également désignés "personnes concernées") de trouver les cours qui les intéressent.

Lorsqu'un utilisateur s'inscrit au centre de formation en ligne, il lui sera demandé de fournir certaines données à caractère personnel que l'OEB utilisera pour identifier l'utilisateur.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de données à caractère personnel par le centre de formation en ligne de l'Académie de l'OEB.

Le centre de formation en ligne de l'OEB (également connu sous le nom de système de gestion de l'apprentissage (LMS)) est une plate-forme qui propose des cours de formation à des utilisateurs externes. Lorsqu'un utilisateur s'inscrit au centre de formation en ligne, il lui sera demandé de fournir certaines données à caractère personnel que l'OEB utilise pour identifier l'utilisateur. Cela inclut une adresse électronique valable, qui sera l'identifiant de l'utilisateur. L'utilisateur pourra modifier à tout moment les données qu'il a saisies et qui deviendront son profil.

Lors de l'inscription à des cours sur le site principal de l'OEB (en utilisant l'outil d'inscription en ligne, qui est un service fourni par un prestataire externe), les données à caractère personnel suivantes saisies par la personne concernée (utilisateur) seront synchronisées avec le système de gestion de l'apprentissage (LMS) : prénom, nom, ville et pays. L'adresse électronique de la personne concernée sera utilisée comme identifiant unique de l'utilisateur, c'est-à-dire qu'elle sera l'identifiant utilisateur de la personne concernée.

La majorité des cours est gratuite et aucune inscription n'est requise. Dans ce cas, aucune donnée à caractère personnel n'est collectée.

Si un utilisateur doit s'inscrire (et/ou payer) pour un cours spécifique, des données à caractère personnel sont collectées et la personne concernée en est informée ; l'OEB ne procédera pas à l'inscription sans l'acceptation des conditions.

Les données à caractère personnel sont traitées à des fins de formation et de suivi des progrès des personnes concernées grâce aux activités proposées dans notre centre de formation en ligne (par exemple, les tests et les modules suivis). Les informations peuvent être agrégées sous une forme anonyme afin de produire des

rapports sur les préférences des utilisateurs et leur répartition géographique, dans le but d'optimiser les améliorations techniques.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées : les données à caractère personnel insérées par les personnes concernées elles-mêmes, qui contiennent des coordonnées telles que le prénom, le nom, l'adresse électronique personnelle et/ou professionnelle, la ville et le pays.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité du Directeur principal de la Direction principale Intelligence brevets agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé par le personnel de l'OEB impliqué dans la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité de l'Académie de l'OEB visée dans la présente déclaration.

Les prestataires externes impliqués dans la fourniture de la plate-forme peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en tant que de besoin au personnel de l'OEB travaillant au sein de la DP Intelligence brevets.

Les données à caractère personnel seront partagées avec les personnes suivantes uniquement :

- Aux fins de l'administration et de la maintenance de la plate-forme et de l'assistance aux utilisateurs, elles seront partagées avec le personnel de l'OEB et les prestataires de services tiers / contractants spécialement sélectionnés à ces fins, et soumis au RRPD de l'OEB.
- Les tuteurs externes à l'OEB - engagés sur une base contractuelle pour un cours spécifique - reçoivent une liste des participants à ce cours contenant leurs prénoms, noms, ville et pays.
- Pour la planification et l'établissement de rapports internes au sein de l'OEB, les données agrégées anonymes peuvent être partagées avec l'unité chargée de la coopération internationale et européenne et avec les organes de surveillance de l'OEB.
- Dans le cas de formations spécifiquement destinées au personnel des offices nationaux de brevets des États membres de l'Organisation européenne de brevets, une liste des participants à chaque cours de formation est partagée avec les responsables de ces offices nationaux chargés de la coordination avec l'OEB dans le cadre de la coopération de l'OEB avec ces offices.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- Authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux ;
- Protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- Contrôles des transmissions et entrées (p.ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux) ;
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risques de sécurité. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), journaux d'audit) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Pour exercer l'un de ces droits, les utilisateurs externes doivent écrire à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org, sinon, ils doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante PDPatentIntelligence-DPL@epo.org . Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes externes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5 RRPD, plus particulièrement l'article 5a) "le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office".

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel sont conservées aussi longtemps que l'utilisateur possède un compte actif. L'OEB supprimera le compte après une période d'inactivité d'un an, ou à la demande de l'utilisateur. Ainsi, toutes les données à caractère personnel sont effacées lors de la désactivation/suppression du compte de l'utilisateur.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

En cas de questions concernant le traitement de leurs données à caractère personnel, les personnes externes doivent s'adresser au BDP et/ou au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org. Les agents de l'OEB doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : PDPatentIntelligence-DPL@epo.org.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse dpo@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.